

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 4 mars 2017 à 9h00

L'an deux mil dix-sept, le quatre mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Jean-Bernard TECHER, Caroline GUYADER, Jérôme VALLÉE, adjoints, Jean-Claude ROTH, Laurence SCELLE, Régine N'TSUGLO, Pascal VIDALIE Alexandre DURANTE, Sébastien RIFFAUT, Sylvie COVILLE, Fabrice SERVIN, Guy BRASSELET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Muriel BONNEAU (pouvoir à Laurence SCELLE)

M. Jean-Bernard TECHER a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires au procès-verbal de la réunion du 26 novembre dernier.

Guy BRASSELET remarque que l'information sur le voyage scolaire organisé par l'école des Sablons n'a pas été mentionnée notamment en ce qui concerne la participation de la commune sur le transport.

Sans autre commentaire, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		
Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		65 281.23 €
Opérations de l'exercice	544 302.16 €	575 395.33 €
TOTAUX	544 302.16 €	640 676.56 €
Résultats de clôture		+ 96 374.40 €
Restes à réaliser		

Investissement		
Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		64 124.11 €
Opérations de l'exercice	107 898.66 €	116 847.55 €
TOTAUX	107 898.66 €	180 971.66 €
Résultats de clôture	-	+ 73 073.00 €
Restes à réaliser	81651.68 €	26 486.00 €

Après quelques remarques, notamment sur les frais du photocopieur de l'école, ainsi que des explications sur les restes à réaliser Monsieur le Maire sort de la salle.

M. Jean-Bernard TECHER, 1^{er} adjoint, prend la présidence et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur et identique au compte Administratif 2016 de la Commune, est adopté à l'unanimité.

4. Désignation d'un représentant de la commune à la commission eau et assainissement de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Monsieur Alexandre DURANTE étant délégué au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Montcient (SIAEPM) et délégué du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Brueil Aincourt (SIABA) et ayant déjà rencontré M. Michel BOISNAULT chargé de ce dossier à la CCVVS, Monsieur le Maire propose avec son accord qu'il soit le représentant de la commune à la commission eau et assainissement de la CCVVS.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité, désigne M. Alexandre DURANTE représentant de la commune à la commission eau et assainissement de la communauté de Communes Vexin Val de Seine.

5. Point sur la dissolution du Syndicat d'assainissement et mise en place des taxes sur l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire passe la parole à Alexandre DURANTE, délégué du SIABA qui donne quelques explications sur la dissolution du SIABA et ses conséquences.

Suite à l'arrêté interpréfectoral n° 2016286-009 du 12 octobre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du SIABA, les communes de Brueil en Vexin et Aincourt doivent approuver la dissolution du Syndicat d'Assainissement.

La CU GPS&O a repris la compétence assainissement de son territoire donc l'assainissement de Brueil. Aincourt se retrouve seule car la Communauté de Communes Vexin Val de Seine à laquelle Aincourt est rattachée n'a pas encore repris cette compétence.

Il faut donc mettre en place des taxes communales existantes sous le nom de part syndicale. Il s'agit de :

- la taxe pour la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise au titre du transit et du traitement des eaux usées pour un montant de 1,23 € par m³ d'eau correspondant à :

- ex. redevance SIAM de 1,19 €/m³

- la taxe communale pour 1,194 €/m³ d'eau potable facturé correspondant à :

- ex. redevance Véolia de 0,424 €/m³ pour l'entretien
- ex. redevance SIABA de 0,77 €/m³
- transit de 0,040 €/m³

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent la dissolution du SIABA et décident la mise en place des taxes communales ci-dessus présentées.

Une convention sera signée avec la CU GPS&O pour le transit et le traitement des eaux usées ainsi qu'avec Véolia pour l'entretien des réseaux situés sur le territoire d'Aincourt et pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement sur le territoire de la commune d'Aincourt.

6. Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) vers la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (PLUi)

L'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR prévoit que la compétence en matière de PLU devient obligatoire à compter du 27 mars 2017, soit 3 ans après la promulgation de cette loi. Cependant, dans le délai de 3 mois précédant cette date, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert de cette compétence.

Si la Communauté de Communes n'est pas devenue compétente en la matière après les votes des conseils municipaux avant le 27 mars 2017, elle le deviendra de plein droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté de communes consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires soit le 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire après avoir exposé les tenants et les aboutissants de la loi, demande aux membres du conseil municipal de statuer sur le transfert de la compétence PLU à la CCVVS.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour et 1 abstention de ne pas transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

7. Demandes de subventions DETR et réserve parlementaire pour les travaux de sécurisation du chemin des Sablons

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R)-exercice 2017, lettre-circulaire préfectorale N° C2017-02-10 du 15 février 2017, et notamment le 7° « accessibilité aux bâtiments communaux » - du chapitre 1 – catégories d'opérations éligibles -, il apparaît que la Commune peut prétendre à l'attribution de cette dotation pour les travaux de sécurisation et mise en accessibilité du chemin des Sablons :

Le financement sera le suivant :

- travaux.....	36 345.00 € HT
- TVA 20.00 %.....	7 269.00 €
- TOTAL TTC	43 614.00 € TTC
- Participation DETR 40 % sur HT.....	14 538.00 €
Reste sur fonds propres de la Commune (40%).....	29 076.00 €

Les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 contre, décident de demander à la Préfecture la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux du Chemin des Sablons.

D'autre part, ces travaux peuvent également prétendre à une réserve parlementaire. M. le Maire ayant pris contact avec M. Francis DELATTRE, sénateur du Val d'Oise, celui-ci propose une participation d'un montant de 3 000,00 €.

Les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 contre, décident de demander à M. Francis DELATTRE, sénateur du Val d'Oise pour les travaux du Chemin des Sablons.

Ils autorisent M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Monsieur BRASSELET rappelle que la commission des travaux ne s'est pas réunie depuis novembre 2015 et demande qu'elle se réunisse pour travailler sur les dossiers de 2017.

8. Désignation d'un référent route pour la Communauté de Communes

Suite à l'appel d'offre concernant l'assistance à maitre d'ouvrage pour la voirie, la commission voirie de la CCVVS demande que chaque commune désigne un référent route afin d'optimiser les actions et interventions. Jean-Bernard TECHER propose sa candidature.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, désignent Jean-Bernard TECHER référent route pour la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

Il sera également chargé du même travail sur les routes communales et départementales passant sur la commune.

9. Proposition d'achat de terrains communaux

Monsieur le Maire passe la parole à Sébastien RIFFAUT, porteur du projet qui rappelle à ses collègues le projet de jardins familiaux qu'il est en train de mettre en place derrière la salle polyvalente.

Il a déjà acheté quelques terrains qui seront mis à disposition des habitants qui se seront inscrits via l'association « potager d'Aincourt » suivant descriptif du flyer distribué courant février.

Il demande à la Commune la possibilité d'acheter les parcelles D n°36 et D n°84 pour agrandir son projet.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de reporter la décision, la vente de ces parcelles pouvant intéresser d'autres habitants, notamment certains riverains.

Informations et questions diverses :

- Demandes de subventions pour le prochain budget :

- l'association «Potager d'Aincourt » pour aider à financer les jardins familiaux,
 - AVL3C pour lutter contre les carrières Calcia sur les hauts de Brueil en Vexin
 - Association Odyssée pour aider au financement de l'aide apportée aux malades sortant de l'hôpital
- Ces 3 demandes seront étudiées lors d'une réunion de préparation du budget.

- Aménagement des terrains derrière la salle polyvalente : Sébastien RIFFAUT reprend la discussion et les explications concernant les jardins familiaux

- Proposition d'aire de stationnement rue Boulangère : Sébastien RIFFAUT demande la création d'une aire de stationnement en haut de la rue Boulangère, côté gauche après la propriété COUESNON car le stationnement est devenu difficile sur cette portion de rue notamment à cause de l'augmentation du nombre de voitures individuelles par habitation.

Cette portion est réservée au PLU pour l'agrandissement de la rue Boulangère.

- Jean-Claude ROTH annonce son départ définitif de la commune. Il participera, néanmoins, aux prochains travaux du Conseil Municipal et aux prochaines opérations électorales.

- Pascal VIDALIE informe l'assemblée de la dernière réunion au SMEDGTVO et notamment la possibilité pour la commune d'adhérer au groupement de commande vu lors de la dernière réunion de conseil de novembre. Cette adhésion lui semble être intéressante.

- Sébastien RIFFAUT demande que soit lancée une opération nettoyage des terrains communaux derrière la salle polyvalente ; il demande également que le balisage des sentes avec leur nom soit fait ; enfin il propose que les jardinières vides de la commune puissent être plantées de divers semis comme dans certaines communes où tout le monde profite des légumes ainsi récoltés.

- Caroline GUYADER informe l'assemblée qu'un groupe de travail est mis en place à la communauté de communes afin d'étudier les améliorations sur le transport dans le périmètre de la CCVVS ainsi que du report de l'installation de la fibre optique à 1 ou 2 ans.

- Jérôme VALLÉE fait un point sur l'avancement des travaux

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 13h00

Le Maire
Emmanuel COUESNON

